Monsieur Philippe-Toussaint MARTINETTI
Directeur du réseau régional
de France Télévisions
7, esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15

Paris, le 10 octobre 2023

Objet : **Saisine sur les dégradations des conditions de travail des salariés consécutives au déploiement des nouvelles éditions régionales d'information**

Monsieur le Directeur,

Depuis le 4 septembre et le lancement de la nouvelle offre d'information en région, les problèmes d'organisation du travail sont réels. Nous les avions anticipés il y a plusieurs mois et averti la direction mais rien n'y a fait. La direction est parfaitement au courant des problèmes de surcharge de travail et pourtant rien ne bouge.

Dans le cadre de l'accord de groupe sur l'amélioration du dialogue social et la prévention du conflit, nous vous demandons donc de bien vouloir nous recevoir rapidement afin d'échanger sur le sujet et de trouver des solutions concrètes à ces dégradations manifestes des conditions de travail pour de nombreux salariés.

La direction a un devoir et une obligation de veiller à la sécurité et à la santé des salariés. Or, de nombreux témoignages de salariés, de différents services, remontent aux représentants du personnel relatant de la souffrance physique et mentale. Preuve en est la multiplication des accidents du travail sur le réseau.

Il s'avère que les moyens supplémentaires annoncés pour Tempo ne sont pas effectifs partout ni suffisants. Par ailleurs, des problèmes techniques perdurent du fait de l'instabilité du système OpenMédia, malgré les alertes récurrentes sur le sujet, ce qui provoque un stress supplémentaire pour les équipes, en particulier pour les scriptes, et nous souhaitons que des améliorations soient apportées.

Les outils pour pallier certaines urgences sont déjà là. L'accord collectif permet d'organiser le travail en 4 jours pour les personnels aux heures, selon des modes de décomptes variés. Mais il faut aller plus loin, en mobilisant le dispositif de suivi des salariés au forfait jour qui permet d'octroyer des temps de récupération en cas d'amplitude de travail importantes et réitérées et permettre à tous les salariés qui le souhaitent de basculer plus facilement au décompte horaire. Il y a nécessité d'un cadrage au niveau du réseau régional sur ces sujets.

Les échanges avec les équipes du national sont également compliqués et là aussi des améliorations sont nécessaires. L'autonomie éditoriale annoncée des rédactions régionales n'est pas au rendez-vous. La part du national dans les éditions régionales *ICI* nécessite des moyens additionnels afin de répondre aux surcharges de travail des salarié·es.

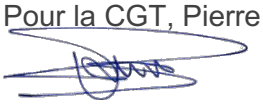
D'autres problèmes se posent en matière de conditions de travail et nous sommes disposés à vous les exposer en détail.

La direction a une grande responsabilité dans cette situation. Il faut qu'elle assume ses choix éditoriaux en ouvrant sans tarder cette discussion, faute de quoi nous n'aurons pas d'autres possibilités que d'engager un nouveau rapport de force.

Afin d'éviter un conflit nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir en délégation, dans les 5 jours, comme prévu à l'accord sur le dialogue social pour trouver les solutions à mettre en place.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pour la CGT, Pierre MOUCHEL, DSC



Pour la CFDT, Nancy GRESSIER, DSC



Pour FO, Bruno DEMANGE, DSC



Pour SUD, Cédric Barneron DS réseau



Pour le SNJ, Raoul Advocat - DSC

